

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 23  
Votants 25  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251124-DCM\_2025\_11\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 24 novembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie CHARLES, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, , Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Angelo MANIERI.

POUVOIRS : Cyrille GENEVRIER à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 11 16

**OBJET** : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 13 octobre 2025, six décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2025/36) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 30/09/2025 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section D n°2567, D n°2590 et D n°2591 situées «4 impasse Jean Pinturier».

(2025/37) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 10/10/2025 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°2384 et 2399 situées «1 avenue Paul Laurent».

(2025/38) Demande annulée.

(2025/39) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 27/10/2025 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section C n°107 située «16 rue de l'Heurt».

(2025/40) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 27/10/2025 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section E n°2845 située «16 avenue Jean Moulin».

(2025/02) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 28/10/2025 – fonds de commerce 15 Place Michalon.

Décision du Maire (2025/05) : reprise de concessions funéraires en état d'abandon et expirées.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 1<sup>er</sup> décembre 2025  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 02.12.2025  
Publié ou Notifié  
le : 02.12.2025